



**PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX
PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte sur persistance pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour le vendredi 17 janvier 2025.

Le département est également concerné par une procédure d'information pour les particules en suspension (PM10) aujourd'hui, jeudi 16 janvier 2025.

Les conditions météorologiques actuelles (vent faible, températures basses) limitent la dispersion des particules en suspension émises dans l'air. Les concentrations de particules dans l'air ambiant ont augmenté ces derniers jours sur plusieurs départements de la région. Le département est d'ailleurs placé aujourd'hui, jeudi 16 janvier 2025, en procédure d'information pour les particules en suspension (PM10).

Les niveaux de particules en suspension (PM10) sur le département de la Haute-Garonne, en particulier sur la plaine toulousaine, resteront élevés la journée du vendredi 17 janvier 2025. Il est à noter que les niveaux de particules fines appelées PM 2,5 seront aussi élevés pour les mêmes raisons. Les conditions anticycloniques persisteront demain et possiblement après-demain. Un nouveau point sera fait demain par ATMO Occitanie.

En conséquence, le Préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants à compter du vendredi 17 janvier 2025 à 00h01 :

- *Abaissement des vitesses maximales autorisées :*
 - à 110 km/h sur les portions à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions à 80 km/h et 90 km/h.
- *Report de certaines opérations industrielles émettrices de pollution et report de démarrage d'unités à l'arrêt.*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)
DREAL
ARS
DRAAF
DRAC
DRAJES
DDETS
DDPP
DDT

AMF31
Communes
Vinci Autoroutes
DIRSO
CUTM - Toulouse métropole
SMTC -Tisséo
VNF
SNCF
Météo France

DSAC Sud SNA Sud Rectorat DSDEN DRFIP Douanes Procureur de la République DIPJJ DISP DIPN Gendarmerie DIPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Conseil régional Conseil départemental	ONF ONCFS Chambre d'agriculture Chambre de commerce et d'industrie Chambre des métiers et de l'artisanat SATB EDF RTE ENEDIS (ex ERDF) ORANGE GRDF Teréga (ex-TIGF) La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes CAPTV (service en charge de la ligne « Air santé ») ADEME Direction Régionale Occitanie
---	--

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • réduire les vitesses de tous les véhicules ; • pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • éviter d'allumer des feux d'agrément ; • réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
<p>Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. ➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort. ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).